

LES AIDES AUX PERMIS

Une sélection
de ressources utiles

GUIDE VIE QUOTIDIENNE



Bureau
Information
Jeunesse

GUIDE VIE QUOTIDIENNE

POUR LES MOINS DE 25 ANS :

Si passer le permis de conduire est déjà une épreuve difficile pour la plupart des candidats, le financer en est une autre souvent encore plus compliquée. Il existe pourtant de nombreuses aides qui peuvent être accordées pour financer un permis de conduire. Tour d'horizon proposé par le BIJ d'Etampes.

► Le permis à 1 € par jour :

Il s'adresse **aux jeunes de 15 à 25 ans** qui souhaitent s'inscrire pour la 1^{re} fois à un permis de conduire (A, A1,A2, B).

C'est un prêt pour faciliter le financement du permis de conduire (les intérêts sont pris en charge par l'État). Son montant est de 600 €, 800 €, 1 000 € ou 1 200 €, au choix du bénéficiaire.

A noter qu'en cas d'échec à l'épreuve pratique de conduite, il prend la forme d'un prêt de 300 € proposé pour suivre une formation complémentaire, aux jeunes ayant déjà bénéficié d'un prêt pour la formation initiale.

Pour la ville d'Etampes, les autos écoles conventionnées sont :

- **AED** : 63, rue Saint-Jacques - **Tél. : 06 08 26 42 78.**
- **Auto-école du Port** : 5, rue des Archers - **Tél. : 01 64 94 11 15.**
- **Evasion auto-école** : 1, boulevard Henri-IV - **Tél. : 01 69 92 78 04.**

► La bourse au permis de conduire :

Elle s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans qui n'ont pas les ressources suffisantes pour financer leur préparation au permis. Certaines mairies proposent cette aide en échange d'heures d'activité bénévole d'intérêt collectif.

► Le Tremplin citoyen :

Ce dispositif départemental essonnien d'implication citoyenne propose une **aide de 400 €** pour financer le permis de conduire (ou d'autre projets liés aux études et à la formation, la santé, le transport, ou encore le logement), **en contrepartie de 40 heures d'engagement citoyen (bénévolat)** dans une association essonnienne ou une collectivité publique de l'Essonne (mission d'intérêt général). Il s'adresse aux jeunes essonnien(ne)s entre 17 et 25 ans. (Délais de 4 à 6 mois).

A Etampes, le BIJ vous accompagne dans cette démarche de montage du dossier.

Pour contacter le BIJ : 01 69 16 17 60.

Bon à savoir : il est possible de cumuler la bourse au permis de conduire ainsi que le tremplin citoyen (pour les Essonnien(ne)s) avec le dispositif du permis à 1 € par jour.

► Le Fond Départemental d'Aide aux Jeunes :

(FDAJ) vise à aider les jeunes **de 18 à 25 ans** demandeur d'emploi en difficultés matérielles, d'insertion ou qui ont de faibles ressources. Cette aide peut se décliner sous la forme d'**une aide au projet d'insertion** d'un **maximum de 2 000 €**. Il faut être suivi par la Mission Locale, les commissions ont lieu tous les mois sur présentation du dossier pré-validé par un conseiller.

***Formule 1** : L'aide au permis est d'abord proposée via une formation accélérée avec le Pôle d'économie solidaire – dispositif Essonne Mobilité (si critère validé).*

***Formule 2** : l'aide est fractionnée en 2 fois (1. code de la route – 2. conduite) avec remise de devis comparatif, choix d'un métier en tension (liste fournie par Pôle emploi), projet précis de formation ou une promesse d'embauche exigeant la possession du permis de conduire.*

A Etampes : la Mission Locale Sud-Essonne est située au 76, rue Saint-Jacques. Elle propose un accueil sans rendez-vous du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, sauf le jeudi après-midi. Tél. : 01 69 92 02 02.

► Le compte personnel de formation (CPF) :

Toute personne demandeuse d'emploi ou salariée dotée d'un compte personnel de formation (CPF) peut utiliser ses heures de formation (24 heures par an au minimum) pour la préparation des épreuves du code de la route et de la conduite des véhicules du groupe léger.

A Etampes : un conseiller Mission Locale accompagne les jeunes de 16/25 ans demandeurs d'emploi.

► Passer son permis à l'Epide :

L'EPIDE propose chaque année à 3 500 volontaires qui ont intégré l'un de ses 19 centres de passer le permis de conduire. L'EPIDE, Établissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi permet de passer gratuitement, dans un premier temps, son attestation de sécurité routière (ASR), **puis le code de la route**. Les jeunes suivent au minimum 40 heures de code et sont accompagnés au quotidien par un formateur spécialisé qui les aidera tout au long de leur parcours et de leurs révisions du code.

Les jeunes, appelés volontaires, peuvent ensuite préparer le **permis de conduire AM** (scooter) et le **permis B** (voiture). Tous les centres EPIDE sont ainsi équipés pour les séances de code et disposent d'un simulateur de conduite. Quand le candidat est prêt, il peut passer son permis de conduire et bénéficier d'une aide financière pour passer l'examen. **L'EPIDE peut ainsi financer une partie de la formation à hauteur de 650 €**. A noter que les centres EPIDE possèdent également des partenariats avec des auto-écoles pour passer le permis.

L'Établissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE) **aide les jeunes de 18 à 25 ans qui ont le plus de difficultés à trouver un travail ou une formation**. Il y a des centres EPIDE dans toute la France.

CENTRE EPIDE BRÉTIGNY-SUR-ORGE

1, rue du Général Delestraint - Quartier Blanquart de Bailleul

91220 BRÉTIGNY-SUR-ORGE

Tél. : 01 75 59 20 00 - Fax : 01 75 59 20 59

TOUT PUBLIC ET PUBLIC SPÉCIFIQUE

► **l'Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi (APRE) :**

L'aide pour le permis de conduire existe sous deux formes :

- Soit dans le cadre d'un dispositif appelé **l'APRE** (l'Aide Personnalisées de Retour à l'Emploi). Elle est, dans ce cas-là, réservée aux bénéficiaires du RSA ou aux personnes ayant perçu moins de 500 € en moyenne durant les 3 derniers mois. Le montant de l'aide peut aller jusqu'à 1 500 € (versée directement à l'auto-école).
- Soit **l'aide au permis de conduire B** qui s'adresse aux demandeurs d'emplois qui ne sont pas bénéficiaires du RSA. Le montant de l'aide peut aller jusqu'à 1 200 € (versée directement à l'auto-école).

L'aide financière au permis de conduire s'adresse aux personnes pour qui **l'absence de permis de conduire est un réel problème dans leur recherche d'emploi**. Les raisons peuvent être multiples comme le manque de transport en commun à proximité du domicile, des horaires de travail décalés...

Des dérogations peuvent être obtenues dans le cas d'une promesse d'embauche en CDI ou en CDD d'au moins 3 mois et qui nécessite le permis de conduire (lieu de travail éloigné des transports en communs...).

Comment ?

Vous devrez remplir un formulaire que vous fournira votre Pôle emploi ou votre référent. En outre vous devrez fournir un devis que vous remettra votre auto-école ainsi que le RIB de l'auto-école.

- Pour les demandeurs d'emplois, rendez-vous directement au Pôle Emploi.
- Pour les bénéficiaires du RSA, s'adresser à votre référent RSA, demandez à pouvoir bénéficier du chèque RSA CAP permis de conduire.

► La Mutualité Sociale Agricole

- Pour les travailleurs et/ou demandeur d'emploi bénéficiant du Régime MSA.
- Sous condition de ressources (ressources + PF - loyer = QF < à 600 €).
- La MSA peut participer au financement du permis de conduire et/ou à l'achat d'un véhicule avec un maximum de 1 500 €.

Les demandes sont à transmettre aux Travailleurs Sociaux de la MSA.

MSA d'Etampes : 01 69 78 10 27.

► Le Parrainage :

Les associations caritatives sont libres d'intervenir dans le soutien financier à un projet de permis d'un de leur bénéficiaire, il est fonction de leur budget, projet et priorité fixés par les nécessités de la population.

► Les personnes qui souffrent d'un handicap :

Peuvent bénéficier d'une aide financière attribuée par l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph) si le permis de conduire est indispensable au maintien dans un emploi ou pour obtenir un emploi.

Cette aide n'est versée que pour compenser le surcoût dû au handicap et son montant est de 1 000 € maximum.

La demande d'aide est faite à l'Agefiph :

- soit directement par la personne handicapée,
- soit avec l'aide de Pôle emploi.

AGEFIPH : 0 800 11 10 09.

► Essonne Mobilités :

Dispositif spécifique sous conditions et après diagnostic et évaluation :

Les conditions :

Avoir un projet professionnel validé et une insertion professionnelle directement liée à l'obtention du permis de conduire :

- dans les secteurs d'activité qui travaillent en horaires décalés (restauration, espaces verts, aide à la personne en horaires décalés, métiers de service en horaires décalés...),
- lorsque l'obtention du permis a un lien direct avec l'exercice de la profession (chauffeur de taxi, espaces verts),
- quand le lieu de résidence n'est pas desservi par les transports en commun,
- être pleinement disponible pour la formation au code et pour la conduite,
- savoir lire et écrire sans difficulté,
- être motivé pour obtenir le permis de conduire et être dans une démarche de recherche d'emploi,
- pouvoir participer financièrement à hauteur de : 150 € + 30 € (redevance unitaire par passage d'examen théorique du code de la route),
- ne pas être sous le coup d'une annulation ou suspension de permis.

Pour les contacter : contact@essonnemobilités.fr ou au 01 69 16 11 69.

Participant potentiel :

Toute personne, habitant l'Essonne, en âge d'intégrer le marché du travail et confrontée à des difficultés de mobilité de nature à compromettre fortement les possibilités d'un accès ou d'un retour à l'emploi durable, notamment :

- allocataires du RSA ou tout autre bénéficiaire de minimas sociaux,
- jeunes (- 25 ans),
- inactifs,
- demandeurs d'emploi,
- personnes handicapées.

► **Travailleurs intérimaires :**

Le FASTT (fonds d'action sociale du travail temporaire) propose des solutions de microcrédit personnel avec l'ADIE (association pour le droit à l'initiative économique). Pour se renseigner il faut aller sur leur site Internet : fastt.org. Attention il y a des conditions à remplir.

Contactez le Fastt au 01 71 25 08 28.

► **Le compte personnel de formation (CPF) :**

Toute personne demandeuse d'emploi ou salariée dotée d'un compte personnel de formation (CPF) peut utiliser ses heures de formation (24 heures par an au minimum) pour la préparation des épreuves du code de la route et de la conduite des véhicules du groupe léger.

A Etampes : un conseiller Mission Locale accompagne les jeunes de 16/25 ans demandeurs d'emploi. Comme Pôle Emploi, pour le compte personnel de formation.

Plus d'informations : www.le-compte-personnel-formation.com

Téléphone Pôle Emploi, Etampes ou Dourdan : 39 49.

Mission locale Sud-Essonne : 01 69 92 02 02.

Dourdan : 01 75 59 25 00.

► **Le permis boîte automatique :**

La formation au permis de conduire sur véhicule à boîte automatique dure 13 h minimum (contre 20 pour un permis b classique). Ensuite vous devez conduire minimum 6 mois sur un véhicule à boîte automatique. Puis, il existe une formation de 7 h afin de pouvoir conduire un véhicule classique (sans passer de nouvel examen).

► Le permis en candidat libre :

En candidat libre, **vous n'êtes pas obligé de faire appel à une auto-école**. Il suffit de vous inscrire à votre préfecture pour obtenir une date d'examen pour le code ainsi que la conduite. Attention il y a moins de place pour les candidats libres que pour ceux qui se présentent avec une auto-école. Le candidat doit être constamment accompagné d'une personne titulaire du permis B depuis au moins 3 ans. Il doit être titulaire d'un livret d'apprentissage délivré par sa Préfecture ou une auto-école (7 €). Le véhicule utilisé doit être aussi spécialement équipé d'une double commande de frein et d'embrayage, ainsi que de deux rétroviseurs intérieurs et deux rétroviseurs extérieurs. Mais cet équipement est plutôt onéreux (environ 1 000 €). Vous pouvez toutefois vous adresser à une entreprise de location de véhicule à double commande ce qui permet de réduire le coût de l'heure de conduite à 50 % environ.

► Location de véhicule à double commande :

Une heure de conduite avec un véhicule de location de ce type coûte en moyenne 15 € (assurance comprise), contre 40 € dans une auto-école.

Plusieurs organismes proposent cette solution, comme par exemple :

- **Permis malin** présent à Evry, Sainte-Geneviève-des-Bois ou encore Juvisy.

Renseignements : <http://www.permis-malin.com/agences/91>

ou encore

- **Permis éco** présent à Ris-Orangis, Evry, Corbeil, Juvisy, Grigny et Mennecey.

Renseignements : <http://www.permiseco.fr>

► Sélection d'auto-écoles :

Les bons conseils pour sélectionner son auto-école :

- Bien vous faire expliquer tout ce qui est compris et ce qui ne l'est pas.
- Vérifier le prix de l'heure de conduite complémentaire (au-delà des heures comprises dans votre forfait),
- Vérifier si le prix de passage de l'examen (pour le code et pour la conduite) est bien inclus dans le forfait ainsi que l'évaluation de départ.
- Ne pas hésiter à regarder les forums sur Internet qui échangent sur les différents organismes.

Il existe sur le net des sites à des prix cassés :

- auto-ecole.net
- permigo.com
- envoituresimone.com
- Edukar.fr
- etc.

Des offres peuvent aussi être mises en ligne sur des sites comme groupon, vente privée,...

Les conseils de sélection restent les mêmes pour bien choisir son auto-école, c'est une question de prix, de confiance, de proximité...

A Etampes : une dizaine d'auto-écoles sont présentes et proposent leurs services.

► Organisme paritaire collecteur agréé : OPCA

Les organismes paritaires collecteurs agréés sont des organismes chargés de collecter les fonds de la formation professionnelle continue et de financer la formation des salariés et/ou anciens salariés par branche professionnelle.

Il existe 18 OPCA de branche :

- **ACTALIANS** : professions libérales, établissements de l'hospitalisation privée et de l'enseignement privé,
- **AFDAS** : spectacle, cinéma, audiovisuel, publicité, distribution directe et loisirs, artistes-auteurs),
- **ANFA** : services de l'automobile,
- **CONSTRUCTYS** : entreprises de la construction,
- **FAFIEC** : ingénierie, informatique, études et conseils,
- **FAFIH** : industrie hôtelière et activités de loisirs,
- **FAFSEA** : exploitations et entreprises agricoles,
- **FAF.TT** : entreprises de travail temporaire,
- **FORCO** : commerce et distribution,
- **INTERGROS** : commerce de gros et commerce international,
- **OPCA 3+** : Industries de l'ameublement, du bois, des matériaux pour la construction et l'industrie et de l'intersecteur papiers cartons,
- **OPCA DÉFI** : industries chimiques, pétrolières, pharmaceutiques et plasturgie,
- **OPCA BAIA** : banques, sociétés et mutuelles d'assurances, agents généraux d'assurance, sociétés d'assistance,
- **OPCA Transports et services** : transports et propreté, agences de voyage et de tourisme,
- **OPCAIM** : industries de la métallurgie,
- **OPCALIM** : industries alimentaires, de la coopération agricole et de l'alimentation en détail,

- **UNIFAF** : sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif,
- **UNIFORMATION** : économie sociale, associations, coopératives, mutuelles et syndicats.

Deux OPCA interprofessionnels complètent le panorama : **OPCALIA** et **AGEFOS-PME**. Leur rôle est de collecter les fonds de la formation des entreprises n'ayant pas d'obligation de verser à un OPCA de branche ou dont les branches professionnelles les ont désignés.

En bref

Chaque année, les entreprises versent une somme d'argent dédiée à la formation professionnelle dans un grand pot commun. Deux principaux types d'organismes gèrent la majorité de ces fonds : les OPCA (Organismes paritaires collecteurs agréés) et les Opacif (Organismes paritaires agréés au titre du congé individuel de formation). Les plus connus sont les Fongecif, qui disposent d'une forte implantation régionale.

LES AIDES PÉRIPHÉRIQUES AU PERMIS DE CONDUIRE

► Les chèques mobilités :

Ils s'adressent aux **jeunes accueillis par une mission locale** et qui sont **engagés dans un parcours d'insertion**. Ils peuvent bénéficier de chèques mobilité afin de financer l'achat de billets ou de forfaits d'accès aux transports publics franciliens. Le jeune doit être sans ressources. Ces chèques sont attribués aux jeunes par la Mission Locale en fonction du besoin de mobilité (déplacement pour un entretien d'embauche ou une visite médicale, suivi d'un stage ou d'une formation non rémunérée, financement des déplacements lors du premier mois d'emploi ou de formation, etc.).

A Etapes : un conseiller Mission Locale accompagne les jeunes de 16/25 ans.

Mission locale Sud-Essonne : 01 69 92 02 02.

Dourdan : 01 75 59 25 00.

► Location à prix réduits de voiture, cyclomoteurs :

→ **Si vous êtes travailleurs intérimaires**, le service FASTT (fonds d'aide sociale des travailleurs temporaires) SOS Location de véhicule aide les intérimaires en mission, à louer un véhicule (voiture ou cyclomoteur) à prix réduit et pour une durée limitée pour vous rendre sur leur lieu de mission d'intérim.

Il faut faire une demande en ligne sur le site :

<http://www.fastt.org/Louer-un-vehicule.html>

→ **Si vous êtes une personne en difficulté sociale ou professionnelle** vous résidez sur une des 132 communes du Sud Essonne, vous pouvez peut-être prétendre à une aide d'Essonne Mobilités

Location de scooter ou de vélo pour des démarches liées à l'emploi ou à l'insertion socio-professionnelle ou Location de voiture pour se rendre sur le lieu de travail ou de stage.

Le public concerné :

- Bénéficiaires des minima sociaux.
- Demandeurs d'emploi.
- Jeunes en grandes difficultés.
- Personnes étant sous contrat depuis moins d'un mois (pour les voitures)
- Adultes handicapés MDPH ne nécessitant pas de véhicule aménagé (pour les voitures)

pour les contacter : contact@essonnemobilités.fr

Tél. : 01 69 16 11 69.

► Réparations des véhicules à prix réduits :

→ **Si vous êtes intérimaire** et que vous devez faire réparer votre véhicule.

Pour aider les intérimaires à faire face à des réparations de véhicules souvent trop onéreuses et qui peuvent compromettre la réalisation des missions d'intérim, le Fastt s'est associé au programme Renault MOBILIZ. Les intérimaires bénéficient de la qualité de service Renault à des prix inférieurs de 30 à 50 %. La différence de prix dépend du type de réparation et des tarifs de main d'œuvre habituellement pratiqués par le garage Renault. Près de 300 garages partenaires.

Contactez le Fastt au 01 71 25 08 28.

→ **Si vous êtes une personne en difficulté sociale ou professionnelle** vous résidez dans une des 132 communes du Sud-Essonne, vous pouvez peut-être prétendre à une aide d'Essonne Mobilités qui est en train de finaliser la création d'un garage solidaire.

Pour les contacter : contact@essonnemobilités.fr

Tél. : 01 69 16 11 69.

► Aides à la mobilité de Pôle emploi :

Si vous êtes **demandeur d'emploi et inscrit à Pôle emploi**, sous certaines conditions, vos frais de déplacement pour un entretien d'embauche, une reprise d'emploi une formation ou une prestation d'accompagnement intensive.

Contactez votre conseiller Pôle emploi.

► Préparer son code en ligne gratuitement ou à moins cher :

Plusieurs sites proposent des formules pour préparer votre code avec des cours en ligne ce qui réduit la facture de votre permis. Très souvent vous avez une première offre gratuite et la possibilité de souscrire ensuite à une offre payante pour pouvoir bénéficier de plus de cours et/ou test.

Sachez aussi que si vous décidez de passer le code en dehors d'une auto école **vous pouvez vous inscrire à l'examen par le biais de La Poste.**

D'autre part, la bibliothèque départementale de l'Essonne propose à toute personne en possession d'une carte de bibliothèque partenaire une offre de code gratuite avec accès à des séries tests, des tests thématiques, des examens blancs, des cours, etc, le tout gratuitement. Se rendre sur le site <http://www.bde-essonne.bibliodemand.com> avec le numéro de sa carte de bibliothèque qui sert d'identifiant.

D'autres sites proposent quelques séries gratuites et souvent des offres commerciales complémentaires :

<http://www.pasetoncode.fr/inscription.php>

<http://www.code3000.net/tests-code-route.php> une série gratuite de 10 test

<https://www.codeclac.com/code-facile-2017.html> quelques test gratuits

<http://www.zerotracas.mma/preparation-gratuite-du-code-de-la-route.html> avec 4 séries gratuites

etc, la liste n'est pas exhaustive.

► **Transport à la demande :**

→ **Essonne mobilités :**

Deux chauffeurs accompagnateurs disponibles 24h/24 pour des déplacements Domicile/travail ou auprès d'une administration dans le but d'assurer sur demande le transport des bénéficiaires pour des **démarches liées à l'emploi ou à l'insertion socioprofessionnelle** (entretien, démarches administratives...).

Public concerné :

Personnes en difficulté sociale et / ou professionnelle résidant sur le territoire couvert par Essonne mobilité. Vous devez passer par un diagnostic et une évaluation :

Le public ciblé :

- Bénéficiaires des minima sociaux (RMI, API, ASS, ATA).
- Demandeurs d'emploi.
- Jeunes en grandes difficultés (CIVIS).

► **Autres transports du Sud-Essonne :**

- **Ormont Transports : tél. : 01 64 64 55 45.**
- **Les Cars bleus : tél. : 01 64 98 85 21.**
- **Le Pass'Local Etampes : tél. : 01 69 92 13 17.**

Pour tous : enfants, adolescents et adultes. La carte Pass'Local est délivrée gratuitement par le Point Info Transport. Pour être valable, la carte doit être assortie d'un coupon. Avec cette carte vous pouvez circuler gratuitement de 8 h 30 à 17 h sur les lignes intérieures d'Etampes.

- **La citadine Etampes.** Contacter le Service des Personnes Agées : **tél. : 01 64 94 55 72.**
- **La navette du marché du samedi : tél. : 01 69 92 13 17.**

► Le covoiturage :

Plusieurs sites vous proposent de vous inscrire sur leur plateforme afin de trouver quelqu'un qui ferait le même trajet (approximativement ou non) que vous. Le trajet peut être gratuit ou non en fonction de l'annonce.

Voici une liste non exhaustive de sites de covoiturage :

<https://91.karos.fr/>

<https://www.idvroom.com>

<https://www.laroueverte.com/>

<https://www.ouihop.com/>

<https://www.rezopouce.fr/> qui concerne seulement certaines communes du Parc naturel régional du Gâtinais français.





LES AIDES AUX PERMIS

Une sélection de ressources utiles

CONTACT :
Bureau Information Jeunesse

12, rue Magne

91150 ETAMPES

Tél. : 01 69 16 17 60

Mail : bij@mairie-etampes.fr

